

Direction départementale des Territoires

Laval, le 06 janvier 2012

Service
Eau et Biodiversité
Unité
Milieux Aquatiques et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Sandrine Aucouturier
Mel : sandrine.aucouturier@mayenne.gouv.fr
Tél. 02-43-49-83-50

BASSIN DE LA MAINE

AVIS A LA BATELLERIE

Rivière LA MAYENNE

Le responsable de la police de la navigation,

Vu le code du domaine public fluvial,

Vu le règlement général de police de la navigation,

Vu l'arrêté du 20 mars 2003 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur les canaux, rivières, cours d'eau et plans d'eau domaniaux: rivières de la Maine, la Mayenne, l'Oudon et la Sarthe, les rivières du bassin de la Maine,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-P-03 du 04 janvier 2010 portant délégation de signature, actes référencés voies d'eau E.1.1 (police de la navigation),


Considérant les conditions météorologiques, le niveau et le mode d'écoulement des eaux actuels de la rivière "La Mayenne",

Constatant que la cote atteinte à l'écluse de LAVAL est inférieure à 0,70 m.

Informe les usagers de la rivière "La Mayenne" que la navigation est rétablie dans le département de la Mayenne.

Merci de votre compréhension.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des Territoires et par délégation
Le chef du service eau et biodiversité



Christine Cadillon